Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260320-0320032026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	0
Procurations :	1
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avait donné pouvoir : Monsieur Anthony CADET à Monsieur Alexandre JAOUEN

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

03-20/03/2026 – Détermination du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à déterminé le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer **quatre** postes d'adjoints au maire,
- charge Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL